



**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 28  
Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026  
Affichage : 21/04/2026

Séance du **29 avril 2026**

*L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

**Objet : PROGRAMME D'INTERET GENERAL EN FAVEUR D'UN HABITAT DURABLE, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE – INDIVIDUALISATION DE SUBVENTIONS :**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 22 avril 2022, le Conseil Communautaire a décidé de permettre au territoire de la CCHAM de bénéficier du Programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire mis en œuvre par le Département de la Lozère.

Par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil Communautaire a par ailleurs décidé d'une bonification des subventions de la CCHAM sur les périmètres d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT – Petites Villes de Demain).

Après l'instruction de nouvelles demandes de subvention par la société OC'TEHA depuis les dernières affectations en 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à valider les propositions d'individualisation des subventions CCHAM.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

**DECIDE** d'individualiser les subventions CCHAM suivantes pour un montant total de **4 800,00 €** :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 048-200006930-20260429-2026\_110-UE

Propriétaire		Adresse	Programme	Type de travail	Montant des travaux	Subventions		
						ANAH	Département de la	CCHAM
PORTANIER	René	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	14 322,30 €	7 161,15 €	250,00 €	300,00 €
COUDEYRE	Suzanne	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	9 751,15 €	6 800,61 €	500,00 €	400,00 €
COUDEYRE	Claude	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	22 850,00 €	15 400,00 €	500,00 €	400,00 €
MOURNET	Anne Marie	48600 Bel air Val d'And	PO	Travaux autonomie de la personne	12 896,93 €	6 448,47 €	250,00 €	300,00 €
MATHIEU	Danielle	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	8 161,92 €	5 713,34 €	500,00 €	400,00 €
TEYSSIER	Marie Claire	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	7 393,36 €	3 696,68 €	250,00 €	300,00 €
DOMENICONI	Andrée	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	12 336,40 €	6 168,20 €	250,00 €	300,00 €
REY	Mireille	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	10 197,32 €	7 138,12 €	500,00 €	400,00 €
RAOUX	André	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	25 912,61 €	15 400,00 €	500,00 €	400,00 €
MATHIEU	Florence	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	8 831,40 €	6 181,98 €	500,00 €	400,00 €
ANDRE	Sabine	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	4 872,50 €	3 410,75 €	500,00 €	400,00 €
ROLLAND	Thérèse	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	6 350,00 €	4 445,00 €	500,00 €	400,00 €
AMARGIER	Lucienne	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	12 569,84 €	8 798,89 €	500,00 €	400,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>156 445,73 €</b>	<b>96 763,19 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 048-200006930-20260429-2026\_110-DE



**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut-Allier Margeride  
Le Président,

Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).